



## DELEGATION DE SIGNATURE

### Garde administrative



**Amiens, le 29/01/2020**

#### **LA DIRECTRICE DU CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL DE MONTDIDIER-ROYE**

**Vu la sixième partie, livre I, titre 4, chapitre 3 du Code de la Santé Publique et notamment son article L.6143-7 ;**

**Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital relative aux patients, à la santé et aux territoires ;**

**Vu le Code de la santé publique, et notamment les articles D.6143-33 à D.6143-35 ;**

**Vu le décret n°2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé ;**

**Vu le décret n°2005-921 du 02 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels des directions des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2°, 3°) de la loi n°86-33 du 09 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;**

**Vu l'arrêté en date du 14 septembre 2012 portant transformation, résultant d'une fusion, des établissements publics de santé communaux « Centre Hospitalier de Montdidier » et « Centre Hospitalier de Roye » en un établissement public de santé intercommunal « Centre Hospitalier Intercommunal de Montdidier-Roye » ;**

**Vu la convention de direction commune en date du 18 décembre 2019 entre le Centre Hospitalier Universitaire Amiens Picardie et le Centre Hospitalier Intercommunal de Montdidier-Roye ;**

**Vu le décret du Président de la République en date du 1<sup>er</sup> septembre 2015 nommant Madame Danielle PORTAL en qualité de Directrice Générale du C.H.U. d'Amiens ;**

**Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 11 septembre 2015 nommant Madame Danielle PORTAL en qualité de Directrice Générale du C.H.U. d'Amiens ;**

**Vu la décision du 26 décembre 2019 du Directeur Général de l'ARS des Hauts-de-France nommant à compter du 01<sup>er</sup> janvier 2020, Madame Danielle PORTAL, directeur d'hôpital, directrice générale du centre hospitalier universitaire d'Amiens-Picardie et du centre hospitalier de Doullens, directrice par intérim du centre hospitalier intercommunal de Montdidier-Roye ;**

**Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 08 janvier 2020 nommant Madame Danielle PORTAL, directeur d'hôpital, directrice générale du centre hospitalier universitaire d'Amiens-Picardie et du centre hospitalier de Doullens, directrice du centre hospitalier intercommunal de Montdidier-Roye dans le cadre de la convention de direction commune susmentionnée ;**

## DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : Durant les périodes d'astreinte administrative, fixées par le tableau de garde administrative, Madame Aurélie DAVID, cadre de santé du Centre Hospitalier Intercommunal de Montdidier-Roye, est autorisée à prendre toutes les décisions et les actes conservatoires nécessaires, sur le site de Roye, à la continuité du service, à la sauvegarde des personnes et des biens, ainsi qu'au maintien en fonctionnement des installations de l'établissement, et donc de signer tous documents se rapportant :

- A l'exercice du pouvoir de police au sein de tous les services de l'établissement ;
- A la mise en œuvre du règlement intérieur de l'établissement ;
- Aux dépôts de plainte auprès des autorités de police et de justice ;
- A l'admission, au séjour, à la sortie, au décès des patients ;
- A la sécurité des personnes et des biens ;
- Au déclenchement des plans d'urgence et de la cellule de crise ;
- Aux moyens de l'établissement, notamment en situation de crise ;
- Aux assignations des personnels.

**Article 2** : A l'issue de sa garde, Madame Aurélie DAVID, cadre de santé du Centre Hospitalier Intercommunal de Montdidier-Roye, outre la rédaction d'un rapport circonstancié, est tenue de rendre compte à Madame Danielle PORTAL, Directrice du centre hospitalier intercommunal de Montdidier-Roye, des décisions prises en son nom.

**Article 3** : Cette délégation de signature prend effet à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Hauts de France – Préfecture de la Somme.

La Directrice,



Danielle PORTAL

La cadre de santé,



Aurélie DAVID